

AGENT·E TECHNIQUE SPÉCIALITÉ ENTRETIEN ET NETTOYAGE **DES LOCAUX**

(adjoint · e technique de 1ère classe ; spécialité entretien et nettoyage des locaux)

Conditions générales d'accès aux emplois permanents de la fonction publique Notamment:

- être de nationalité française ou ressortissant e d'un autre État membre de l'Union Européenne;
- jouir de ses droits civiques;
- ne pas avoir subi de condamnations pénales figurant au bulletin n°2 du casier judiciaire incompatibles avec l'exercice des

ne pas av fonction	oir subi de condamnations pénales figurant au bulletin n°2 du casier judiciaire incompatibles avec l'exercice des Is.
Directions p	rincipales d'affectation : Direction de l'immobilier, de la logistique et des transports (DILT)
Lieu de Travail :	Il existe une grande variété des lieux de travail selon la direction d'affectation mais tous sont situés dans Paris intramuros.
	⇒ A la DILT, l'agent·e peut être amené·e à assurer le
	 Nettoyage des locaux administratifs et techniques Nettoyage du mobilier et des verticaux (portes, armoires, placards, plinthes) Vidage des corbeilles - collecte sélective des déchets usuels Nettoyage des sols (aspiration, balayage humide) Nettoyage spécifique (lustrage des sols cirés, décapage) Dépoussiérage des combinés téléphoniques
	 Nettoyage des sanitaires Approvisionnement des consommables (savon liquide, papier toilettes) Nettoyage complet (rebord des cuvettes, sols, robinetterie) Dépoussiérage des appareils distributeurs
	Deux compétences particulières peuvent donner lieu à une reconnaissance spécifique :
	- Relais d'équipe, sur proposition de l'inspecteur (trice) de secteur : assurer un management de l'équipe et vérifier la bonne exécution des consignes notamment en l'absence de l'inspecteur :
Fonctions:	Attributions :
	Il ou elle applique les instructions données par l'Inspecteur de secteur et fait avec lui régulièrement le point,
	Il ou elle prend les initiatives nécessaires dans le cadre qui lui a été fixé en cas d'anomalie ou de dysfonctionnement,
	 Il ou elle contacte au plus tôt l'inspecteur de secteur lorsque la situation n'est plus de sa compétence,
	 Il ou elle <u>exécute les tâches quotidiennes d'entretien qui lui sont confiées</u> tout en veillant à la bonne organisation et à l'exécution des prestations de nettoyage sur sa zone de responsabilité,
	➤ Il ou elle assure les liens nécessaires entre les agents de nettoyage, les services

« prescripteurs » et l'inspecteur de secteur,

particulièrement celle des toilettes,

particulières (problèmes de clé par exemple...),

urgentes relatives aux petites interventions de nettoyage,

> Il ou elle est l'interlocuteur (trice) privilégié(e) des services pour leurs demandes ponctuelles ou

Lors de la prise de service, il ou (elle) contrôle les feuilles de présence et pourvoie, s'il le peut, aux remplacements nécessaires ; il ou elle prend contact avec les services en cas de difficultés

Il ou elle veille à l'approvisionnement régulier des appareils sanitaires, à l'entretien correct des

Il ou elle fait une tournée en fin de matinée pour vérifier la propreté des locaux et

à

	matériels de nettoyage et à l'utilisation des produits ménagers conformément à leur mode d'emploi, > Il ou elle distribue les fongibles et participe à leur réapprovisionnement en fonction des stocks, sous le contrôle de l'inspecteur (trice) Le ou la relais d'équipe a donc un rôle de coordination tout en restant œuvrant(e); il ou elle ne constitue pas un niveau hiérarchique supplémentaire pour les agents(es) de nettoyage mais doit être un élément permettant une meilleure réactivité pour un service du nettoyage toujours plus performant. - Frotteur-cireur, sur proposition de l'inspecteur (trice) de secteur : assurer l'entretien et la rénovation des sols : Attributions : > Il ou elle exécute les tâches quotidiennes d'entretien qui lui sont confiées > Il ou elle est capable de déterminer la nature et la typologie des revêtements > Il ou elle utilise les produits spécifiques adaptés à cette nature
	Il ou elle fait la remise en état par des traitements en rapport avec la typologie des revêtements
Temps de travail:	La durée de travail est en moyenne de 35 heures par semaine.
Conditions de travail :	 en raison des consignes de sécurité, notamment lors de la manipulation des produits ou de l'utilisation de machines, la maîtrise de la langue Française est impérative. Les horaires de travail sont essentiellement effectués en locaux occupés. Suivant les besoins des sites, les horaires sont différents : de 7 heures à 14 heures 05 ou de 9 heures à 16 h 05 ou de 10 heures à 17 h 05 ou de 11 heures à 18 h 05 ou de 11 heures 55 à 19h00 (sur le secteur Hôtel de Ville uniquement). En raison de la pénibilité du travail, une bonne condition physique est indispensable
	La rémunération brute mensuelle est de l'ordre de 1600 € en début de carrière (traitement,
Rémunération:	indemnités et primes). Peuvent s'ajouter éventuellement les suppléments et allocations pour charge familiale ainsi que le remboursement partiel domicile-travail.
Modalités de recrutement :	Le recrutement sera effectué en deux phases : - une sélection sur dossier - un entretien oral pour les candidat·es dont le dossier aura été sélectionné
Pour postuler :	Par internet sur le site https://www.paris.fr/pages/les-recrutements-sans-concours-67 Accueil du Bureau du recrutement 2, rue de Lobau - 75004 Paris Métro : Hôtel de Ville Horaires d'ouverture : de 9h à 17h tous les jours sauf les week-ends et les jours fériés